



15ème législature

| | | |
|---|--|---|
| Question N° : 32217 | De M. Sylvain Waserman (Mouvement Démocrate et apparentés - Bas-Rhin) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères | | Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères |
| Rubrique >Union européenne | Tête d'analyse >Projet d'observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe | Analyse > Projet d'observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe. |
| Question publiée au JO le : 15/09/2020 Réponse publiée au JO le : 05/01/2021 page : 100 | | |

Texte de la question

M. Sylvain Waserman interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le projet de création d'un observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe porté par M. Alain Lamassoure dans le cadre de la présidence française du comité des ministres du Conseil de l'Europe (mai - novembre 2019). Ce projet vise à constituer une base de données sur la façon dont l'histoire est enseignée dans les pays membres du Conseil de l'Europe. La disparité des enseignements dans cette discipline essentielle pour l'apprentissage de la citoyenneté et le devoir de mémoire est aujourd'hui trop importante. La méconnaissance de l'histoire contribue activement à nourrir les populismes. En tant que membre de la délégation française de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. le député souhaite voir aboutir cette initiative. Il l'interroge donc sur sa position quant à la mise en place de cet observatoire, considéré comme prioritaire par l'ancien gouvernement, et sur la façon de convaincre les partenaires européens et allemands de la France, par exemple *via* l'Assemblée parlementaire franco-allemande.

Texte de la réponse

Approuvé par la Conférence des ministres de l'éducation à Paris le 26 novembre 2019 à travers une déclaration adoptée par 23 États, l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe a été formellement créé, sous la forme d'un accord partiel élargi, à la suite de l'adoption d'une résolution par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le 12 novembre dernier. S'appuyant sur un comité scientifique et un réseau d'institutions universitaires de recherche, l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe a pour mission la production d'études comparées sur la façon dont l'histoire est enseignée dans différents pays européens, ainsi que la diffusion et la valorisation de pratiques encourageant un enseignement et un apprentissage de l'histoire conformes aux valeurs partagées par les États membres du Conseil de l'Europe. Son lancement était une priorité de la présidence française du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue de mai à novembre 2019. Le projet a été porté à haut niveau, puisque le Président de la République avait soutenu sa création lors de son discours devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 1er octobre 2019. La France demeure mobilisée en faveur du développement et de l'élargissement de l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe et, dans cette perspective, continuera d'entretenir des liens étroits avec les autorités des États membres du Conseil de l'Europe, dont l'Allemagne.